

Organisation
professionnelle
des Transports
d'Ile-de-France

DEMANDE de CARTE de TRANSPORT SCOLAIRE

2010 - 2011

ENT :
E :

NE RIEN
INSCRIRE
DANS LES
ZONES DE
COULEUR

optile

Carte en 09-10 ? : Oui Non Numéro de carte 09-10
Faites-vous une correspondance avec la SNCF ou le RER ? : Oui Non
Faites-vous une correspondance avec un autre transporteur (bus) ? Oui Non

X

ATTENTION :
Remplir un
dossier
complet et
identique
pour chaque
entreprise
de transport

A

Nom de l'Élève :
Prénom de l'Élève :
Date de naissance : Sexe : M F Tél.
Nom des Parents ou Tuteurs :
Adresse :
Commune : Code postal :

Écrire en
majuscules

B

Nom Établ. Scolaire :
Adresse :
Commune : Code Postal :
Classe en 2010-11 : Mat. Prim. 6 5 4 3 2 1 T 2 1 T CAP BEP B Pro CPA : Pré Apprenti (1)
Collège Ens. Général Ens. Technique LP
Ens. spécialisé : CLIS UPI SEGPA Code Établ : (3)
Elève boursier : Oui Non Public Privé
Option particulière : 3^{ème} D.P.

Décrire la **totalité** du trajet effectué en bus ou en car entre le domicile et l'établissement scolaire :

C

1^{ère} Ligne
Nom du Transporteur :
Ligne :
Localité de montée et nom de l'arrêt :
Localité de descente et nom de l'arrêt :
Code Entreprise 1 :
Code Ligne 1 :
* Nbre de Sections 1 :
Cadre réservé aux entreprises

D

2^{ème} Ligne
Nom du Transporteur :
Ligne :
Localité de montée et nom de l'arrêt :
Localité de descente et nom de l'arrêt :
Code Entreprise 2 :
Code Ligne 2 :
* Nbre de Sections 2 :
Cadre réservé aux entreprises

E

3^{ème} Ligne
Nom du Transporteur :
Ligne :
Localité de montée et nom de l'arrêt :
Localité de descente et nom de l'arrêt :
Code Entreprise 3 :
Code Ligne 3 :
* Nbre de Sections 3 :
Cadre réservé aux entreprises

VOIR
NOTICE
EXPLICATIVE
AU VERSO

(1) : Entourer la mention correcte : exemple : CAP N° de l'Élève :

Inspection d'Académie

A le / / 2010
Signature Parents ou Tuteur

Cachet du Transporteur
S.T.B.C.

Cachet + signature obligatoires
de l'Établissement scolaire

Société des Transports du Bassin Chellois
75, rue Gustave Nast - 77500 CHELLES
Tél. : 01 64 72 00 54 - Fax : 01 64 72 00 42
RCS Meaux 303 952 675 - Code APE 4939 A

(3) Remplir le code INSEE
de l'Établissement

TM - 1004-0136

"Toute fausse domiciliation ou déclaration erronée sera passible de sanctions prévues par la loi"

* Les nombres de sections indiquées sur cette demande doivent respecter les sectionnements autorisés par le STIF sur ces lignes.

CARTE de TRANSPORT SCOLAIRE

2 septembre 2010 au 2 juillet 2011

Le STIF et les Départements subventionnent les écoliers utilisant les lignes régulières de transport de voyageurs. Les élèves satisfaisant aux conditions d'attribution peuvent obtenir, auprès des transporteurs dont ils utilisent les lignes, une Carte de Transport Scolaire valable pour un aller et un retour par jour scolaire sur la ou les lignes indiquées en clair sur la carte.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- 1) L'établissement scolaire fréquenté est l'établissement public le plus proche dispensant l'enseignement suivi.
- 2) Il est éloigné de plus de 3 km du domicile de l'élève pour les Yvelines, le Val de Marne et le Val d'Oise ; 5 km pour les Hauts de Seine et la Seine Saint Denis ; 2,5 km pour l'Essonne ; 3 km en zone rurale, 5 km en zone urbaine pour la Seine et Marne, (trajet le plus direct effectué à pied par élève).
- 3) L'élève est en secondaire (de la 6^e à la terminale).
- 4) Dans certains départements, des conditions d'âge pourront être retenues.

DÉROGATIONS

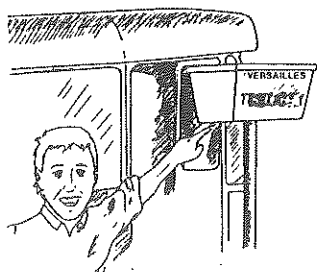
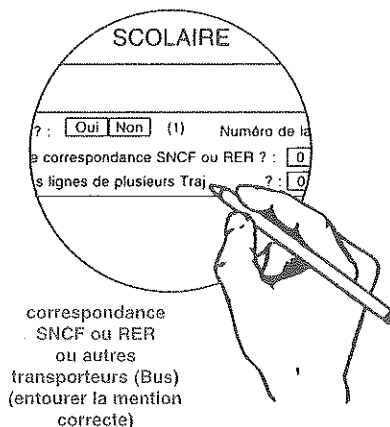
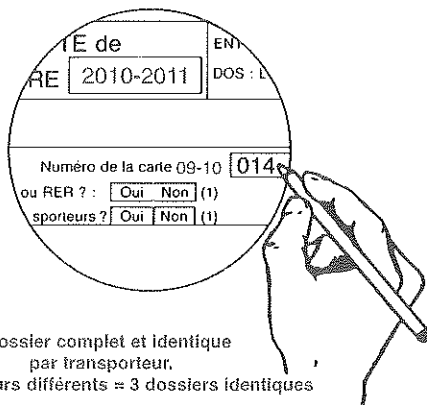
L'Inspection Académique pourra éventuellement accorder, dans certains cas justifiés, une dérogation ouvrant droit au transport subventionné.

Le Transporteur présente les dossiers à l'Inspection Académique du département de domicile puis tient les familles informées de l'acceptation ou du refus. Il est très important de préciser l'option particulière suivie par l'élève.

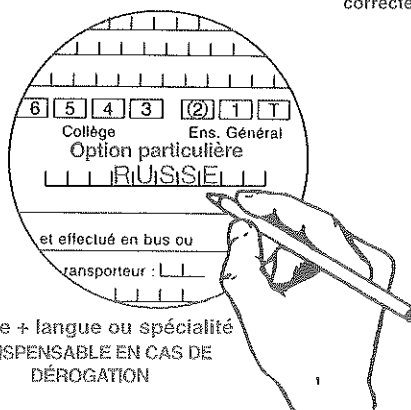
ÉTAPES de la PROCÉDURE

- 1) Remplir un dossier de Demande de Carte de Transport Scolaire par Transporteur : ne pas oublier de remplir toutes les cases.
- 2) Faire contrôler et viser par l'établissement scolaire le dossier rempli.
- 3) Suivre les instructions du Transporteur, notamment pour les pièces à joindre et le règlement.
- 4) Remettre ce dossier au Transporteur du 1er juin au 15 juillet.
- 5) La Carte, valable pour la période indiquée, sera exigée dès le premier jour de la rentrée.
- 6) Suivre les instructions du Transporteur pour le règlement du 2nd semestre (du 15 décembre au 15 janvier).
Sauf pour la Seine et Marne, les Yvelines, les Hauts de Seine et le Val d'Oise (carte annuelle), ou en cas de règlement annuel.
- 7) En cas de renouvellement, une vignette auto-collante prolongera la validité de la Carte jusqu'au 2 juillet 2011. (Sauf pour la Seine et Marne, les Yvelines, les Hauts de Seine et le Val d'Oise).
- 8) Le paiement pourra être annuel dans certains cas.

REMPILIR COMPLÈTEMENT ET SOIGNEUSEMENT LA DEMANDE DE CARTE :



vérifier le nom des arrêts de montée et de descente



Le défaut de Carte de Transport Scolaire entraîne outre l'amende, le paiement du prix du transport aux conditions ordinaires du Transporteur. En cas de perte ou de vol s'adresser au Transporteur qui délivrera un duplicata contre paiement d'une somme forfaitaire de 18 €.

Cet imprimé ne concerne ni le réseau SNCF ni le réseau RATP ni les circuits spéciaux scolaires.

Conformément à la loi «Informatique et Liberté», vous avez un droit d'accès aux informations vous concernant qui figurent dans nos fichiers. Il peut être exercé, par demande écrite, auprès de OPTILE : 12, Villa Louveine 75014 Paris.